



Réunion du conseil communal – 09.12.2020

0. Informations

Au début de la séance publique du conseil communal, Monsieur le bourgmestre Jean-Paul Jost rend hommage à Monsieur René Hellers, échevin de 2009 à 2011, conseiller communal de 1982 à 1987 et de 2000 à 2008 et secrétaire communal de 1971 à 1972. Monsieur le bourgmestre exprime à l'épouse et aux enfants du défunt la compassion et les condoléances de la part des autorités communales. Il prie l'assistance de se lever et d'observer un moment de silence à la mémoire de Monsieur René Hellers.

Par après, Monsieur le bourgmestre Jean-Paul Jost souhaite la bienvenue à la 12e séance du conseil communal en 2020 et il informe les membres du conseil communal :

- que les trois projets du concours d'urbanisme « Ee neien Duerfkär » à Schuttrange retenus par le jury seront présentés en janvier 2021 au grand public ;
- que le délai de soumission concernant le bassin de rétention « WS23 » à Munsbach a été lancé en date du 5 décembre 2020. Le projet de construction débutera en 2021.
- que le 4 décembre 2020, malgré la crise sanitaire actuelle et sous des restrictions strictes, St. Nicolas a visité les classes du campus scolaire à Munsbach ;
- que la brochure d'information sur le nouveau règlement-taxe sur les déchets a été distribué à tous les ménages ;
- que les dates des réunions du conseil communal pour l'année 2021 seront communiquées par la suite ;
- qu'il lance un appel aux citoyens de la commune de Schuttrange de renoncer aux feux d'artifice la nuit de la Saint-Sylvestre, ceci par respect des résidents, de l'environnement, des animaux et surtout des hopitaux et du personnel médical, qui touchent déjà au bout de leurs capacités et pour lesquels tout accident avec les feux d'artifice constitue des efforts supplémentaires pendant ces temps de crise . Pour ceux qui souhaitent malgré tout tirer un feu d'artifice, il est recommandé de le réduire à un quart d'heure après minuit et de respecter les règles de prudence habituelles ainsi que les règles sanitaires.

Monsieur Serge Thein, échevin, informe :

- sur la dernière réunion du comité du syndicat SICEC en date du 26

novembre 2020. Lors de cette réunion le budget initial 2021 a été approuvé et le budget rectifié 2020 arrêté ;

- qu'en date du 24 novembre 2020 a eu lieu la plateforme de coopération du « Schëtter Jugendhaus ». La proposition de création d'un poste supplémentaire d'éducateur n'a pas été retenue par le ministère. Madame Tina Boesen et Monsieur Steve Differding, éducateurs, ont présenté le programme des activités pour 2021.

1. Huis clos

1.1. Avis concernant la nomination au poste de préposé forestier du triage de Niederanven

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la candidature de Monsieur Sascha TOCK de Bavigne pour le poste vacant de préposé du triage de Senningerberg.

1.2. Nomination au poste de responsable du service des concierges des bâtiments communaux, sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique

Le conseil communal décide par vote secret avec sept voix et quatre abstentions de nommer aucun candidat au poste de responsable du service des concierges sous rubrique.

2. Ressources humaines

2.1. Création d'un poste de responsable du service conciergerie, sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique

Vu les des tâches incombant à l'employé communal sous rubrique, le conseil communal décide avec sept voix contre quatre de créer un poste de responsable du service des concierges sous le statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique et d'abolir le poste d'employé communal mentionnée sous le point 1.2. du présent ordre du jour.

2.2. Fixation de l'indemnité annuelle à accorder au responsable de l'école de musique

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'adapter l'indemnité annuelle du responsable local de l'école de musique de la commune de Schuttrange pour la prestation des heures administratives, fixée en 2007, le conseil communal décide à l'unanimité de fixer cette indemnité annuelle à 3.412,00€

3. Finances communales

3.1. Adoption du budget rectifié de l'exercice 2020

Vu le budget rectifié 2020 et le budget 2021, présentés en détail par le collège des bourgmestre et échevins en la séance du 25 novembre 2020 et t et entendu les explications et observations de tous les membres du conseil communal, les conseillers communaux décident avec sept voix et quatre abstentions d'arrêter le budget rectifié de l'exercice 2020.

3.2. Approbation du budget de l'exercice 2021

Vu les avis de la commission scolaire et de la commission des finances et tenant compte de et après avoir entendu tous ses membres au sujet du budget 2021, le conseil communal décide avec sept voix et quatre abstentions d'arrêter

le budget de l'exercice 2021.

3.3. Fixation des effectifs du cadre fermé dans les différentes carrières des fonctionnaires communaux

Vu l'article 15, section XVIII du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant fixation du nombre des emplois prévus dans les différentes fonctions du cadre fermé des carrières des fonctionnaires communaux, le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les effectifs du cadre fermé.

3.4. Approbation de contrats de concession au cimetière communal

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter 5 contrats de concession relatifs à la concession de tombes au cimetière de Schuttrange pour une durée de trente ans.

4. Urbanisme

4.1. Approbation d'une demande de lotissement d'un terrain aux termes de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain à Neuhaeusgen, 45, rue Principale

Vu la demande du 8 octobre 2020 pour le lotissement d'un terrain en vue de la création de deux parcelles distinctes en vue de la réalisation de deux maisons unifamiliales, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le morcellement d'un fonds sis à Neuhaeusgen, rue Principale et charge le collège des bourgmestre et échevins de procéder à la publication de cette décision.

5. Question écrites des conseillers

Vu le courrier du 9 décembre 2020 du parti local politique « DP – Demokratesch Partei » par lequel il demande des informations en relation avec la rédaction et la publication des comptes rendus des séances du conseil communal, il prend connaissance :

- qu'en vue d'une information transparente de tous les citoyens de la commune, un «Livestream vum Schëtter Gemengerot» a été mis en place. Cette transmission permet dorénavant à tout intéressé à suivre en direct et en détail les discussions et décisions du conseil communal ;
- que suite à cette introduction de cette transmission directe des séances du conseil communal, il a été décidé de réduire les comptes rendus au « Gemengebuet » et sur le site Internet à un résumé des décisions, ceci en 3 langues. De plus les diffusions intégrales de toutes les réunions pourront être consultés à tout moment sur le site Internet de la commune.

L'intégralité de la présente réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivi sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>